

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE
LA CLE DES ÂGES DU PAYS LA MOTTE- TURRIERS
Séance du 11/04/2017 à 14h30**

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à quatorze heures et trente minutes, les membres de l'association se sont réunis pour l'assemblée générale annuelle, dans la salle des associations à La Motte du Caire.

Tous les adhérents des services d'aide à domicile et de la petite enfance ainsi que les membres du Conseil d'Administration et les bénévoles adhérents ont été convoqués = 191 personnes.

Ont été invités :

| NOM | PRENOM | Entité/Organisme | Qualité |
|----------------|---------------|--------------------------|--|
| SPAGNOU | Daniel | CCSB | Président |
| LACHAMP | Jean-Jacques | CCSB | 3 ^{ème} vice-Président |
| BERMOND | Laurence | CCSB | Directrice services communes et population |
| DIDIER | Roger | CAGTD | Président |
| LOUCHE | Frédéric | CAGTD | Délégué services à la population |
| GUERRASSIMENKO | Jeanne-Marie | CCSB | Directrice Pôle La Motte du Caire |
| ROUX | Jean-Yves | Conseil Départemental | Conseiller |
| FAURE | Evelyne | Conseil Départemental | Conseillère |
| DUCOURNAU | Paule | CAF des AHP | Responsable des interventions sociales |
| AUBERT | Anne-Marie | CAF des AHP | Assistante sociale |
| FARHI | Martial | ALPE | Coordinateur ALPE |
| FERETTI | Alain | UDAF | Président |
| HUSSON | Céline | UDAF | |
| LAFRANCHI | Nadine | MSA | Responsable ASS |
| MASSOT | Patrick | Mairie La Motte du Caire | Maire |
| FRANCOU | Jérôme | Mairie La Motte du Caire | 1 ^{er} adjoint |
| SIGAUD | Jean-Yves | Mairie de Turriers | Maire |
| AURIAULT | Patrick | Mairie de Bayons | Maire |

| | | | |
|------------|-----------------|---------------------------|------------------------------|
| DUBUISSON | Gérard | Mairie de Thèze | Maire |
| HERNANDEZ | Michel | Mairie de Sigoyer | Maire |
| LOUCHE | Frédéric | Mairie de Claret | Maire |
| MAGAUD | Gérard | Mairie de Gigors | Maire |
| COLLOMBON | Elisabeth | Mairie de Vaumeilh | Maire |
| MAGNAN | Jean-Michel | Mairie de Le Caire | Maire |
| PIQ | Jean-Christophe | Mairie de Valernes | Maire |
| JAUBERT | Nicolas | Mairie de Chateaufort | Maire |
| FERRENQ | René | Mairie de Clamensane | Maire |
| ZUNINO | Robert | Mairie de Faucon du Caire | Maire |
| BORCHI | Jean-Christian | Mairie de Melve | Maire |
| LACHAMP | Jean-Jacques | Mairie de Nibles | Maire |
| PIZZABALLA | Sandrine | Mairie de Bellaffaire | Maire |
| BOUSSARD | Daniel | Mairie de Valavoire | Maire |
| MICHEL | Alain | Mairie de Piegut | Maire |
| SARLIN | José | Mairie de Venterol | Maire |
| ALLIX | Laurence | Mairie de Curbans | Mairie |
| MSAP | Alexandre | La Motte du Caire | Correspondant La Provence |

❖ Présents :

Bues Simone : Présidente, Chouïka Roberte : vice-Présidente, Champon Nathalie : Trésorière, Isnard Sandrine : Responsable de l'association, Forté Eliane, Beraud Lydie : membres du CA.

Mme Maillardet Fabienne, Mme Goeury Françoise : particuliers employeurs adhérents.

La mairie de Curbans : M. Allegra Francesco : 1^{er} adjoint

L'UDAF : Mme Maillardet Fabienne

La MSA : M. Vaille Christophe

❖ Excusés :

Mesdames Laurence Picot et Pauline Sappia : salariées des ateliers de la petite enfance, absentes aujourd'hui parce qu'elles cumulent un 2^{ème} emploi. Jean-Pierre Piotaix : Trésorier adjoint, Jean-

François Conraux : vérificateur aux comptes, M. Farhi : Alpe, Mme Aubert : CAF, Mme Lanfranchi : MSA.

Membres adhérents : Mesdames : Clément Maryse, De Wyndt Alette, Lafond Simone, Nuiry Josette, Pustel Yolaine, Dumas Simone, Martin Nadine, Correard Arlette, Raymond Elsa, Mégy Françoise, Méry Lydie.

Messieurs : Squitiero René, Giraud Aimé, Gœury Michel, De Leeuw Marc, Charvieux Maurice, Martin René, Pustel Elie, Bruyère Barthélémy

Les mairies de : Le Caire : M. Magnan, Claret : M. Louche, La Motte du Caire : M. Francou, Curbans : Mme Allix.

La Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance : M. Didier Roger.

La Présidente constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée, qu'elle peut donc valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente ouvre la séance à 14H50 et suit l'ordre du jour.

Nombre de pouvoirs dûment remplis et signés : 16 ; portant ainsi le nombre de voix à 24.
1 candidature au CA.

Lecture du rapport moral et d'activité par la Présidente : approuvé à l'unanimité.

Lecture par la trésorière :

- ***Du rapport financier***
- ***Des documents comptables***
- ***Du rapport du vérificateur aux comptes*** et nécessité de décider le contrôle des comptes annuels de l'association établis par la trésorière, pour l'année suivante
- ***Approbation des comptes 2016 : approuvés à l'unanimité***
- ***Affectation du résultat : approuvée à l'unanimité***
- ***Quitus de la gestion : approuvé à l'unanimité***

Modification de l'article 9 des statuts :

Initialement :

... « Le conseil d'administration choisit, parmi ses membres, un bureau :

- ✚ Un(e) président(e),
- ✚ Un(e) ou plusieurs vice-président(e),
- ✚ Un(e) secrétaire, et s'il y a lieu un(e) secrétaire-adjoint(e),
- ✚ Un(e) trésorier(e), et si besoin est un(e) trésorier(e)-adjoint(e).

Il se réunit autant de fois que nécessaire et est convoqué par son (sa) président(e) ou par la demande du quart de ses membres. Les convocations sont adressées par mail ou par courrier ».

Transformé comme suit :

... « Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé de deux personnes au minimum :

- ✚ Un(e) président(e),
- ✚ Un(e) trésorier(e).

Il se réunit autant de fois que nécessaire et est convoqué par son (sa) président(e) ou par la demande du quart de ses membres. Les convocations sont adressées par mail ou par courrier ».

Approuvé à l'unanimité.

Lors de la lecture du rapport moral et d'activité la Présidente précise que cette année le CA n'a pas souhaité l'augmentation des frais de gestion, d'adhésion et de dossier.

La CCLMT : Communauté de Communes de La Motte-Turriers, les communes, l'association « Valavoire au fil du temps » et quelques donateurs ont été vivement remerciés pour les subventions et dons versées à l'association en 2016.

Cette année, les demandes de subventions ont été adressées aux nouvelles Communautés de Communes du Sisteronais-Buëch : CCSB, de Serre-Ponçon Val d'Avance : CCSPVA, et la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance : CAGTD. Il est rappelé que les subventions versées sont absolument indispensables pour assurer le bon fonctionnement du SAAD : Service d'Aide A Domicile. Elles permettent entre autres, de maintenir au plus bas les frais de gestion.

Mme Gœury propose l'adhésion des communes pour que le SAAD demeure sur le territoire de La Motte-Turriers. Les personnes les plus vulnérables sont les retraités qui perçoivent de petites retraites. Et les aides financières ne sont jamais suffisantes.

M. Vaillat intervient : suite à la nouvelle loi de finances, une mesure en faveur des retraités modestes a été votée et adoptée. Cette loi généralise le crédit d'impôt pour l'emploi d'une personne à domicile au 1^{er} janvier 2017. Les actifs et non actifs bénéficieront désormais du même avantage, à savoir un crédit d'impôt. Jusqu'à présent, seuls les salariés ou les personnes au chômage pouvaient bénéficier de ce crédit d'impôt, les inactifs étaient seulement éligibles à une réduction d'impôt. La mesure favorise les inactifs faiblement imposés et non imposables (retraités et personnes handicapées). Plus de la moitié des bénéficiaires de la mesure sont âgés de plus de 80 ans. Pour les finances publiques, le coût est d'un milliard d'euros. C'est le Trésor Public qui se chargera de rembourser les bénéficiaires de cette mesure à partir de 2018.

M. Allegra annonce que la commune de Curbans a maintenu sa subvention pour La Clé des Âges et se propose d'être le porte-parole de notre structure auprès du Président de la CAGTD : M. Didier Roger.

A propos de la petite enfance, l'Assemblée Générale s'interroge :

Les nouvelles Com-Com vont-elles assurer la relève de la CCLMT : pérenniser les ateliers itinérants des Pitchounets et mener à terme le projet de crèche familiale initié par la CCLMT (Cf. l'étude commandée par la CCLMT à Alpe) ?

Mme Gœury rappelle la GRATUITÉ de ce service à la demande de l'ancienne Com-Com et qu'il serait souhaitable qu'il le reste pour les futures familles de notre territoire.

Mme Maillardet intervient et insiste sur le fait qu'une FORTE volonté parentale est absolument indispensable pour la création d'une crèche parentale.

Pourtant aujourd'hui nous DEPLORONS l'absence des familles et des élus locaux. Leur présence eut été absolument fondamentale pour conforter le maintien des services existants et appuyer notre implication dans les futurs projets du territoire.

M. Vaillat conseille de se référer au Schéma Départemental des Services aux Familles : SDSF, afin de développer nos services de proximité, de structurer les projets autour de la petite enfance du territoire et de mettre en valeur le lien social en milieu rural.

Le Conseil d'Administration a été renouvelé par moitié au tirage au sort comme suit :

- 1 adhérent ne souhaite pas renouveler sa candidature au CA : Jean-Pierre Piotaix
 - 1 candidature : Roselyne Schon pour intégrer le CA. : ceci n'est pas tiré au sort
 - Sortants : Simone Bues, Lydie Beraud, Nathalie Champon, Jean-Pierre Piotaix
 - Restent au CA : Simone Bues, Roberte Chouïka, Nicole Delaporte, Eliane Forté, Sandrine Isnard, Lydie Beraud, Roselyne Schon.
- Le nouveau CA compte 7 membres.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal.

La Présidente lève la séance à 16h20.

La Présidente
Simone BUES

NB. : Une copie des rapports moral, d'activité et financier peut être adressée à tout adhérent sur simple demande.